

Formation

Transmettre ma ferme pour installer : savoir créer des conditions favorables

Comment assurer l'équité entre nos enfants ?
Comment passer le relai en douceur ?
Que va devenir la maison ?

Dates :

Mardi 23 avril,
mercredi 24 avril
et mardi 14 mai 2024,
de 9h30 à 17h30

Lieu :

Colmar (Alsace)

Intervenant·e·s

Dominique Lataste,
psychosociologue, cabinet
Autrement Dit

Ariane Walaszek,
accompagnatrice à la
transmission et formatrice,
ARDEAR Grand Est

Programme :

Ce programme est indicatif, la formation est en petit groupe et s'adapte aux besoins et questions des stagiaires.

Jour 1 - Mardi 23 avril 2024

- Prendre du recul par rapport à ma situation
- Formuler mes envies pour le devenir de ma ferme

Jour 2 - Mercredi 24 avril 2024

- Établir un cadre serein avec mon repreneur : identifier les points de blocage, me préparer à négocier
- Témoignages de cédant·e·s et de repreneur·se·s

Jour 3 - Mardi 14 mai 2024

- Quelles sont les formes de transmission possibles ?
- Qui peut m'accompagner dans ma transmission ?
Connaître les organismes ressources et les aides
- Comprendre les conséquences sociales et juridiques de l'arrêt de mon activité (cumul emploi-retraite, transmettre gratuitement à mon enfant, ...)

Contact :

Ariane Walaszek, responsable de stage

Tél : 06 12 40 45 48

Mail : ardeargrandest@gmail.com

Adresse postale : Maison de l'Agriculture
26 rue du 109e R.I.
52000 CHAUMONT



“

Cette formation m'a permis de savoir par où commencer et de me lancer dans les démarches

”

D, paysan en Haute-Marne

Informations pratiques :

- Public : Tous-te-s les futur-e-s cédant-e-s, quel que soit votre état d'avancement. La présence des conjoint-e-s et/ou associé-e-s est vivement conseillée. La présence du/de la repreneur-e (s'il/elle est déjà identifié-e) est conseillée le 3e jour.

- Pré-requis : Aucun

- Frais pédagogiques : 1 140€, dont à votre charge :

Stagiaire éligible vivea : 300€


Stagiaire non éligible vivea, adhérent-e à l'ARDEAR : 1 140€

Stagiaire non éligible vivea, non adhérent-e à l'ARDEAR : 300€

“
90% de nos stagiaires sont entièrement satisfait-e-s de notre offre de formation
”

Si vous rencontrez des difficultés financières, merci de nous contacter.

En participant à cette formation, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de la formation des chef-fe-s d'entreprise. (+/- 90€ par journée de formation).

- Autres coûts à prévoir : Repas à la charge du/de la stagiaire 
- Méthodes pédagogiques : Méthode active basée sur l'échange de pratiques, le questionnement et la synthèse des acquis.
- Mode de validation : Délivrance d'une attestation de formation
- Lieu : Colmar 68000
- Conditions générales de service et règlement sur :

https://www.agriculturepaysanne.org/IMG/pdf/conditions_generales_de_service.pdf

Consignes sanitaires : Concernant les conditions sanitaires d'accès, pour cette salle/ce lieu, le respect des gestes barrières sera suffisant



Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble nos possibilités d'adaptation.

Inscription :

Remplissez le formulaire d'inscription en cliquant [ICI](#).

Stage limité à 10 personnes.

Formation à l'initiative de : En partenariat avec : Avec le soutien financier de :

